

CONSEIL COMMUNAL DU 25 MAI 2020

NOTE SYNTHETIQUE A L'ATTENTION DES CONSEILLERS COMMUNAUX CONFORMEMENT A L'ARTICLE 4 DU R.O.I.

SEANCE PUBLIQUE

MME LA BOURGMESTRE

01.- CONSEIL COMMUNAL - Séance du 25 mai 2020 en vidéo-conférence - Organisation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

En séance du 7 mai 2020, le Collège communal a décidé conformément à l'AGW de pouvoirs spéciaux n° 30 et de la FAQ n° 10, pour des raisons de santé publique et par mesure de précaution d'organiser le Conseil communal du 25 mai 2020 ainsi que les sections y afférentes en vidéoconférence.

Le Collège soumet au Conseil communal pour approbation les modalités de la tenue de la séance :

- *La séance se déroulera conformément au règlement d'Ordre Intérieur du Conseil, mutatis mutandis;*
- *Les votes en huis clos qui se font habituellement par bulletins secrets, se feront via le programme en ligne ADOODLE. Ce programme garantit l'anonymat des votes;*
- *Mme la Directrice générale f.f. attestera des présences;*
- *La séance sera filmée et diffusée en direct sur le site de la Ville.*

02.- CONSEIL COMMUNAL - Procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

03.- CONSEIL COMMUNAL - Procès-verbal de la séance du 27 janvier 2020 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

04.- CONSEIL COMMUNAL - Procès-verbal de la séance du 10 février 2020 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Collège vous propose d'approuver le P.V.

05.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Modification - Création d'un emplacement pour personnes à mobilité réduite, rue du Palais - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Un habitant de la rue du Palais, sérieusement handicapé, sollicite la création d'un emplacement PMR spécifique à proximité de son domicile.

La police a émis un avis favorable moyennant une modification des règlements complémentaires, compétence du Conseil communal.

La rue du Palais est une voirie régionale, cette demande a donc été soumise au SPW qui a remis un avis positif.

06.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Révision générale des zones bleues en vigueur sur le territoire communal de Verviers - Modification 6.1 - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

en matière des zones bleues.

Les modifications sont les suivantes :

- *la zone bleue 30 minutes, rue Simont Lobet, située devant les immeubles sis du numéro 104 au numéro 106 est supprimée.*
- *la zone bleue 30 minutes, rue Simont Lobet, située devant l'immeuble sis au 83-85 est créée.*
- *la zone bleue 30 minutes, rue Simont Lobet, située devant l'immeuble sis au 110 est créée.*

Il y a donc lieu d'adapter les règlements complémentaires au Code de la route.

07.- DENOMINATION DE VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Création de voirie - Rue Berthe Labille - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Suite à la création d'un nouveau lotissement à Ensimont vers le milieu de la rue du Trou Brasy, il y a lieu de dénommer la rue le desservant. Le Cabinet de Mme la Bourgmestre, en collaboration avec les services concernés, propose d'attribuer le nom "Rue Berthe Labille" à cette voirie.

08.- DENOMINATION DE VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Dénomination des voies et places publiques - Confirmation de dénomination - Sur les Waides - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Suite à l'analyse réalisée par le Service communal de cartographie qui a permis de mettre en évidence 3 tronçons distincts de rue portant la même dénomination à savoir "SUR LES WAIDES", il y a lieu de procéder à la modification de dénomination de 2 de ces tronçons et de confirmer le maintien de ce nom pour le troisième. Le Cabinet de Mme la Bourgmestre en collaboration avec les Services concernés propose de garder le nom initial pour ce tronçon.

09.- DENOMINATION DE VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Dénomination des voies et places publiques - Modification de dénomination - Allée des Pâquerettes - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Suite à l'analyse réalisée par le Service communal de cartographie qui a permis de mettre en évidence 3 tronçons distincts de rue portant la même dénomination à savoir "SUR LES WAIDES", il y a lieu de procéder à la modification de dénomination de 2 de ces tronçons et de confirmer le maintien de ce nom pour le troisième. Le Cabinet de Mme la Bourgmestre en collaboration avec les Services concernés propose le nom « Allée des Pâquerettes » pour ce tronçon.

10.- DENOMINATION DE VOIES ET PLACES PUBLIQUES - Dénomination des voies et places publiques - Modification de dénomination - Rue des Bocages - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Suite à l'analyse réalisée par le Service communal de cartographie qui a permis de mettre en évidence 3 tronçons distincts de rue portant la même dénomination à savoir "SUR LES WAIDES", il y a lieu de procéder à la modification de dénomination de 2 de ces tronçons et de confirmer

le maintien de ce nom pour le troisième. Le Cabinet de Mme la Bourgmestre en collaboration avec les Services concernés propose le nom « Rue des Bocages » pour ce tronçon.

- 11.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Thier de Hodimont - Limitation de la vitesse à 30km/h en période hivernale - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Le Thier de Hodimont est un endroit qui s'avère être plus accidentogène en hiver. Cela est notamment dû à la présence d'un ruisseau et du dénivelé de la rue.

C'est pourquoi, après analyse, la Cellule Mobilité estime qu'il est nécessaire d'y réduire la vitesse et préconise de limiter cette voirie à 30km/h en période hivernale (généralement de mi-octobre à mi-avril).

- 12.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Règlements complémentaires - Règlement général des voiries communales verviétoises (RGVCV 20.3) - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Dans le cadre des règlements complémentaires de circulation routière et de stationnement sur le territoire verviétois, des modifications sont apportées à la version 20.2.

- 13.- POLICE ADMINISTRATIVE - Sécurité publique - COVID-19 - Mesure complémentaire relative aux commerces - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Suite au constat qui a été fait de non-respect des règles de distanciation sociale, notamment par la clientèle, au sein de certains commerces et des conséquences que ce non-respect pourraient engendrer en termes de salubrité publique quant à la propagation du COVID-19, une nécessité urgente et impérieuse s'est avérée nécessaire afin de prendre certaines mesures communales permettant de limiter au maximum le nombre de clients présents au même moment au sein des commerces.

- 14.- POLICE ADMINISTRATIVE - Sécurité publique - COVID-19 - Mesure complémentaire relative aux commerces - Étalages - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Suite au constat qui a été fait de non-respect des règles de distanciation sociale suite à la mise en place d'étalages sur la voie publique et des "attroupements" constatés de manière constante près desdits étalages et des conséquences que ces "attroupement" et le non-respect des règles de distanciation sociale pourraient engendrer en termes de salubrité publique quant à la propagation du COVID-19, une nécessité urgente et impérieuse d'interdire ces étalages sur l'espace public s'est avérée nécessaire.

- 15.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - COVID-19 - Mesure communale complémentaire relative aux zones bleues - Adaptation de la situation aux abords du C.H.R. Verviers - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.**

Compte tenu de la décision de la société Indigo de reprendre les contrôles du stationnement réglementé, il y a lieu de faciliter le stationnement du personnel de soin de santé aux abords de l'hôpital.

A cet effet, nous vous proposons de retirer la rue Hauzeur de Simony ainsi que la rue Jules Spinhayer du secteur réglementé en zone bleue. Cette mesure sera maintenue tant que la situation liée au COVID19 le nécessitera.

16.- POLICE ADMINISTRATIVE - Circulation routière - Réglementation complémentaire - Modification (Interdiction d'accès aux quads - Hyper-Centre) - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Conjointement à l'étude de mise en place d'un mode privilégiant le vélo et les piétons au Centre-Ville, et en raison notamment des nuisances sonores et environnementales résultant de l'utilisation des quads au Centre-ville, il y a lieu d'interdire l'accès du Centre-Ville aux quads.

De plus, au vu de l'objectif de la Ville de poursuivre la rénovation et l'embellissement du centre-ville en privilégiant la sécurité et la tranquillité des citoyens, il s'avère nécessaire d'y interdire la circulation de ce type de véhicules, lesquels constituent une source non négligeable de nuisances sonores et ne sont aucunement adaptés à la circulation et aux voiries d'un centre-ville

Comme le mentionne l'avis émanant du SPW, d'autres communes Wallonnes ont également procédé à cette interdiction.

17.- POLICE ADMINISTRATIVE - Salubrité publique - COVID-19 - Mesure communale complémentaire relative à l'interdiction d'événements ouverts au public - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

En raison de la crise sanitaire actuelle, le Collège a pris la décision, par une apostille spontanée du 16 avril dernier, de ne plus autoriser les événements ouverts au public, et ce, jusqu'au 30 juin 2020.

Vu l'annulation du Conseil Communal du 27 avril 2020, il convient de confirmer cette mesure.

18.- POLITIQUE DES GRANDES VILLES - Convention 2017 - Modifications budgétaires - Passage au Cabinet du Ministre DERMAGNE - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Le Collège communal, en séance du 30 avril 2020, a approuvé les propositions de modifications budgétaires dans le cadre de la gestion du subside « Politique des Grandes Villes - convention 2017 » afin de respecter les articles 7 et 8 de la convention d'octroi

du dit subside. Dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement des pouvoirs spéciaux relatif à l'exercice de compétences attribuées au Conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Il propose donc au Conseil communal de confirmer cette décision.

19.- LOGIVESDRE, S.L.S.P. - Comité d'attribution - Mandature 2019-2024 - Présentation d'une candidate - Ratification.

Le comité d'attribution est composé de trois administrateurs ou membres externes au Conseil d'administration désignés par celui-ci et de deux travailleurs sociaux issus d'autorités publiques ou d'associations.

Les trois membres doivent répondre au prescrit de la clé d'Hondt qui pour résultat : deux postes pour des représentants MR et un poste pour un représentant PS.

Le Conseil communal est appelé à ratifier son représentant audit comité.

20.- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Présentation d'un candidat observateur au Conseil d'administration.

Tout groupe politique démocratique disposant au moins d'un élu au sein d'une des communes associées et d'au moins un élu au Parlement wallon et non représenté conformément au système de la représentation proportionnelle a droit à un siège d'observateur avec voix consultative" (art. L1525-15, § 3, al 6 du CDLD).

Points n° 21 à 24 :

La première assemblée générale des intercommunales se tient durant le premier semestre de l'année et les dossiers repris ci-avant concernant ces assemblées générales sont présentés au Conseil communal pour approbation des différents points repris à l'ordre du jour desdites assemblées.

Vu la crise sanitaire actuelle liée au Covid-19, les assemblées générales se tiendront par correspondance. La convocation précise que l'envoi de la délibération du Conseil communal sera prise en compte pour la comptabilisation des votes sans aucune présence physique des délégués des communes, provinces ou C.P.A.S.

21.- INTERCOMMUNALES - C.H.R.-Verviers, S.C.R.L. - Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2020 - Ordre du jour - Note de synthèse générale - Fixation des rémunérations des mandataires - Rapport de rémunération - Rapport annuel 2019 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes annuels 2019 - Affectation des résultats - Décharge à donner aux administrateurs et aux contrôleurs aux comptes - Démission et nomination des administrateurs - Nomination réviseur d'entreprise - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

22.- INTERCOMMUNALES - IMIO, S.C.R.L. - Assemblée générale du 29 juin 2020 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes 2019 - Décharge aux administrateurs et aux membres du collège des contrôleurs aux comptes - Règles de rémunération - Nomination d'administrateurs - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

23.- INTERCOMMUNALES - RESA, S.A. Intercommunale - Assemblée générale du 17 juin 2020 - Ordre du jour - Rapport de gestion 2019 - Rapport spécifique sur les prises de participation - Rapport de rémunération 2019 - Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes - Comptes annuels statutaires - Proposition d'affectation du résultat - Exemption de consolidation - Décharge à donner aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes - Nomination des membres du Collège des contrôleurs aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022 - Pouvoirs - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

24.- INTERCOMMUNALES - Ecetia Intercommunale, S.C.R.L. - Assemblée générale du 23 juin 2020 - Ordre du jour - Rapport du Commissaire - Rapport de gestion du Conseil d'administration (en ce compris le rapport de rémunération et le rapport sur les prises de participations) - Bilan et compte de résultats - Affectation du résultat - Décharge aux Administrateurs et au Commissaire - Contrôle de l'obligation visée à l'art. 1532-1er bis, al 2 du C.D.L.D. - Procès-verbal - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre

25.- CULTES - Eglise Saint-Hubert - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Hubert. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	32.647,90	20.440,66	53.088,56
Dépenses	43.168,11	3.206,00	46.374,11

Le compte clôture par un boni de 6.714,45 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 12.500,00 euros.

26.- CULTES - Eglise Saint-Remacle - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Remacle. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	93.368,85	70.254,84	163.623,69
Dépenses	56.491,69	39.571,00	96.062,69

Le compte clôture par un boni de 67.561,00 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 24.617,07 €.

27.- CULTES - Eglise Saint-Nicolas - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Nicolas. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	34.534,53	78.302,22	112.836,75
Dépenses	36.804,55	58.481,14	95.285,69

Le compte clôture par un boni de 17.551,06 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 19.845,30 €.

28.- CULTES - Eglise Saint-Joseph (Verviers) - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Joseph (Verviers). Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	21.028,89	119.813,80	140.842,69
Dépenses	33.878,17	100.000,00	133.878,17

Le compte clôture par un boni de 6.964,52 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 5.142,03 €.

29.- CULTES - Eglise Sainte-Julienne - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Sainte-Julienne. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	40.829,28	42.326,88	83.156,16
Dépenses	41.623,39	45.347,30	86.970,69

Le compte clôture par un mali de 3.814,53 euros.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 24.464,74 €.

30.- CULTES - Eglise Saint-Martin - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Martin. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	extraordinaire	Totaux
Recettes	34.892,54	4.899,99	39.792,53
Dépenses	31.146,73	4.909,53	36.056,26

Le compte clôture par un boni de **3.736,27 euros**.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 18.039,53 €.

31.- CULTES - Eglise Notre-Dame des Récollets - Compte 2019 - Approbation- Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Notre Dame des Récollets. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	66.499,77	45.013,52	111.513,29
Dépenses	49.563,42	21.736,64	71.300,06

Le compte clôture par un boni de **40.213,23 euros**.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 319,48 €.

32.- CULTES - Eglise protestante (Hodimont) - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église protestantes (Hodimont). Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	40.297,56	5.412,13	45.709,69
Dépenses	40.037,86	0,00	40.037,86

Le compte clôture par un boni de **5.671,83 euros**.

Parmi les recettes figure une subvention communale de 23.812,60 €.

33.- CULTES - Eglise Saint-Bernard - Compte 2019 - Approbation- Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Bernard. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	29.180,91	534,71	29.715,62
Dépenses	28.251,79	0,00	28.251,79

Le compte clôture par un boni de **1.463,83 euros**

Parmi les recettes figure une subvention communale de 27.255,51 euros.

34.- CULTES - Eglise Saint-Antoine/Saint-Hubert/Saint-Jean-Baptiste - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Saint-Antoine, Saint-Hubert et Saint-Jean-Baptiste. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	53.759,21	30.802,69	84.561,90
Dépenses	55.314,08	518,49	55.314,08

Le compte clôture par un boni de 29.247,82 euros

Parmi les recettes figure une subvention communale de 28.084,77 €.

35.- CULTES - Eglise Notre-Dame de l'Assomption - Compte 2019 - Approbation - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Conseil communal est appelé à donner son approbation sur le compte 2019 de la fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption. Il se résume de la manière suivante :

	Ordinaire	Extraordinaire	Totaux
Recettes	27.038,93	55.140,99	82.179,92
Dépenses	19.267,30	52.150,00	71.417,30

Le compte clôture par un boni de 10.762,62 euros

Parmi les recettes figure une subvention communale de 6.259,15 euros.

36.- CULTES - Fabriques d'église - Comptes 2019 des églises Marie Médiatrice, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, et protestante (Laoureux) - Prorogation du délai de tutelle - Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

En raison de la pandémie du Covid-19, les séances du Conseil communal ont été supprimées et les délais légaux de tutelle ont été suspendus jusqu'au 30 avril 2020 en ce qui concerne les fabriques d'église.

Toutes auront été soumises à l'approbation du Conseil communal le 25 mai prochain. Sauf Marie Médiatrice, Saint-Jean-Baptiste (Surdents), Saint-Roch et l'église protestante (Laoureux).

M. AYDIN

37.- GESTION LOCATIVE DES BIEN COMMUNAUX - Immeuble sis rue Hombiet n° 7/9 - Convention de mise à disposition des locaux à l'A.S.B.L. "La Page" et octroi d'un subside - Renouvellement - Approbation Avis de la Section de Mme TARGNION, Bourgmestre.

Le Collège vous propose de marquer votre accord sur l'acte de réparation consistant en la prorogation de la convention existante, de mise à disposition des locaux au profit de l'asbl LA PAGE dans l'immeuble sis rue Hombiet 7/9 à Verviers pour la période allant du 1er janvier 2019 jusqu'au 31 décembre 2024.

L'aide à l'asbl LA PAGE sous forme de mise à disposition desdits locaux et d'intervention dans les frais d'énergies sont estimés à un montant mensuel de 990 € soit un montant annuel de 11.880 €

Décision du Collège communal du 3 mars 2020 :

Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la Section de Mme la Bourgmestre pour examen et avis.

M. DEGEY

38.- EGOUTTAGE - Contrat d'agglomération n° 63058/04-63079 - Egouttage et réfection de la voirie rue de Mangombroux (partie) - Souscription de parts bénéficiaires - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

En application du contrat d'épuration, l'AIDE sollicite la souscription à son Capital C en rémunération des apports relatifs aux travaux d'épuration sous rubrique concernant le compte final approuvé par la SPGE en 2018 : montant de la souscription annuelle pendant 20 ans de 1.348,87 €.

Décision du Collège communal du 3 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

39.- GESTION IMMOBILIERE - Terrains sis rue du Cimetière - Echange entre la Ville et la S.W.L. - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Echange sans soulte de terrains sis rue du Cimetière entre la Ville et la Société Wallonne du Logement d'une superficie de 3.369 m² chacun.

Décision du Collège communal du 3 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

40.- BATIMENTS SCOLAIRES - Ecole des Boulevards - Mise en conformité des installations électriques et de gaz (faux plafonds, électricité, désamiantage, incendie) - Projet - Fixation des conditions du marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure ouverte estimé à 249.464,64 € TVA comprise :

- *Faux-plafonds et cloisons : 27.851,50 €*
- *Réfection de l'installation électrique : 188.731,94 €*
- *Alarme incendie : 26.733,20 €.*

Allocation budgétaire extraordinaire : 000/724-56 20200002 - Financement par emprunt.

Vu l'urgence inhérente à la réalisation des travaux en juillet et août 2020 (congés scolaires) en vue d'assurer la sécurisation du bâtiment et la suppression inopinée des séances du Conseil communal en mars et avril 2020, le Collège communal a arrêté les conditions du marché et informera le Conseil communal de mai 2020.

Décision du Collège communal des 3 et 17 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

41.- GESTION IMMOBILIERE - Vente d'une partie de la parcelle sise place du Marché/Impasse Gouvy pour la construction d'une nouvelle cabine ORES - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Projet d'acte de vente d'une partie de la parcelle sous rubrique au profit d'ORES en vue d'y implanter une nouvelle cabine - Recette extraordinaire : 2.000 €.

Décision du Collège communal du 10 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

42.- GESTION IMMOBILIERE - Vente d'une partie de la parcelle n° 648 Y sise rue du Panorama pour la construction d'une nouvelle cabine Ores - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Projet d'acte de vente d'une partie de la parcelle sous rubrique au profit d'ORES en vue d'y implanter une nouvelle cabine - Recette extraordinaire : 3.500 €.

Décision du Collège communal du 10 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

43.- GESTION IMMOBILIERE - Vente d'une partie de la parcelle sise rue de la Chapelle n° 34 pour la construction d'une nouvelle cabine ORES - Projet d'acte - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Projet d'acte de vente d'une partie de la parcelle sous rubrique au profit d'ORES en vue d'y implanter une nouvelle cabine - Recette extraordinaire : 2.000 €.

Décision du Collège communal du 10 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

44.- VOIRIE - Rues des Cloutiers n° 5 et de la Forge (anciennement Stembert) - Echange de terrains sans soulte - Décision de principe - Approbation du plan de mesurage - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Echange à titre gratuit entre le propriétaire privé et la Ville de morceaux de terrain sis rue des Cloutiers n° 5 (8 m²) et rue de la Forge (2 m²) pour régulariser les limites du domaine public.

Décision du Collège communal du 10 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

45.- VOIRIE - Promenade des Récollets - Réfection du mur de berge de la Vesdre - Attribution du marché et de l'avenant n° 1 - Utilisation d'un crédit d'urgence - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

L'effondrement de berge de la Vesdre en début d'année et la dangerosité de la situation ayant entraîné un éboulement dans le talus ont nécessité des travaux de sécurisation urgent.

Vu l'urgence de rendre le chemin à nouveau accessible aux piétons, le Collège communal a attribué les travaux à l'entreprise BAGUETTE pour un montant 53.320,82 € TVA comprise (marché initial + avenant n° 1) hors imprévus.

Aucune allocation extraordinaire n'est prévue au budget initial. Le Collège communal, en ses séances des 17 mars et 30 avril 2020, a décidé, sous sa responsabilité, de pourvoir à la dépense - 70.000 € - à charge d'en donner connaissance au Conseil communal qui délibère s'il admet ou non la dépense (CDLD L1311-5).

Décision du Collège communal des 17 mars et 30 avril 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

46.- BATIMENTS COMMUNAUX - Immeuble rue Xhavée n° 61 - Maison du Tourisme - Aménagement - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de travaux par procédure ouverte estimé à 333.254,21 € TVA comprise :

- *Lot 1 - Gros-œuvre : 148.441,13 €*
- *Lot 2 - Techniques et finitions : 184.813,08 €.*

Allocation budgétaire extraordinaire : 569/723-60 20200042 - Financement par emprunt et subsides (CGT et UREBA).

Vu l'urgence inhérente au respect des délais dans le cadre des subsides et la suppression inopinée des séances du Conseil communal en mars et avril 2020, le Collège communal a arrêté les conditions du marché et informera le Conseil communal de mai 2020.

Décision du Collège communal du 17 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

47.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Avenue Eugène Müllendorff - Place d'Arles : travaux de réfection de l'égouttage, aménagement de la voirie et d'un espace convivial - Désignation d'un auteur de projet - Projet - Fixation des conditions de marché - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Marché de services conjoint entre la Ville de Verviers et l'AIDE portant sur l'étude et le suivi de l'exécution de travaux estimé à ce stade à 3.025.667 € hors TVA réparti comme suit :

- *Travaux d'égouttage : 632.277 € HTVA à charge de la SPGE*
- *Travaux de voirie : 2.393.390 € HTVA à charge de la Ville de Verviers.*

Marché de services conclu par procédure ouverte avec publicité européenne. Allocation budgétaire extraordinaire : 421/733-51 20200028 - Financement par emprunt.

Estimation des honoraires à ce stade (partie Ville): 270.000 € HTVA ou 326.700 € TVAC

Vu l'urgence inhérente au respect des délais dans le cadre des subsides et la suppression inopinée de la séance du Conseil communal de mars, le Collège communal arrête les conditions du marché et informera le Conseil communal à sa plus prochaine séance.

Décision du Collège communal du 17 mars et 14 avril 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

48.- ACCORD-CADRE POUR LES ESSAIS GÉOTECHNIQUES, LES ESSAIS GÉOPHYSIQUES, LES PRÉLÈVEMENTS ET LES ANALYSES DE SOL DES PROJETS D'ASSAINISSEMENT ET D'ÉGOUTTAGE DANS LE CADRE DE MARCHES CONJOINTS AVEC L'A.I.D.E. - Adhésion - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

En prévision de la mise en application de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 juillet 2018 concernant la gestion et la traçabilité des terres, les projets d'égouttage et de voirie nécessitent la réalisation de campagnes d'essais géotechniques et d'analyses de sol pour estimer aux mieux les difficultés et les montants des chantiers à venir (obtention des certificats de contrôle qualité des terres (CQT) délivrés par l'ASBL WALTERRE).

Afin de ne pas multiplier les marchés, ne pas allonger les délais et obtenir les meilleurs prix possible, l'AIDE a lancé un accord-cadre portant sur la réalisation des différents essais et analyses pouvant être nécessaires lors des études et ouvert aux communes pour leurs marchés conjoints avec l'AIDE.

Chaque prestation fera l'objet d'un bon de commande imputé sur l'allocation de travaux de voirie.

Décision du Collège communal du 17 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

49.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2019-2021 - Projet - Modification - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Modification du Plan d'Investissement Communal 2019-2021 approuvé le 18 décembre 2019 par le Ministre DERMAGNE afin que la partie subsidiée du montant minimal des travaux repris dans le PIC atteigne 200% du montant octroyé (5.407.097 €) comme le permet le CDLD, l'intervention régionale restant limitée à 2.703.545 €.

Ajout de deux dossiers de voirie :

- *Chaussée de Theux : travaux estimés à 583.000 € dont 308.000 € pour l'égout et 275.000 € pour la voirie, subsidiable à concurrence de 116.065 €.*

- Espace public « Porte de Heusy » : travaux estimés à 1.677.060 €, subsidiable à concurrence de 1.056.548 €.

Modification à soumettre à l'approbation du Ministre et de la SPGE.

Le Collège communal a marqué un accord de principe sur la modification du PIC 2019-2021 et décidé d'informer le Ministre que le dossier sera soumis au prochain Conseil communal.

Décision du Collège communal du 17 mars 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

50.- REGIE DE QUARTIER DE MANGOMBROUX - Reconstruction du local chaufferie et travaux divers suite à l'incendie - Attribution du marché - Utilisation d'un crédit d'urgence - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Suite à l'incendie qui a détruit le hangar de la Régie de Quartier en date du 23 octobre 2019, il est nécessaire de reconstruire le local chaufferie qui a été fortement endommagé, un des murs devenu instable pourrait s'écrouler, le danger pour les occupants n'est donc pas à négliger, sans compter que le bâtiment de la régie pourrait se retrouver sans chauffage. Le mur mitoyen également dégradé par l'incendie doit être rénové ainsi que le revêtement de la cour afin d'éviter des dégradations et infiltrations chez le voisin.

Le marché de travaux par procédure négociée sans publication préalable a été attribué à AK BATI au montant de 57.991,55 € TVA comprise.

Aucun crédit budgétaire ne figure au budget extraordinaire 2020, l'utilisation d'un crédit d'urgence s'avère nécessaire; conformément à l'article 1311-5 du CDLD, le Collège communal peut, sous sa responsabilité, pourvoir à la dépense pour attribuer ce marché et rendre le bâtiment accessible aux utilisateurs, à charge d'en donner connaissance au Conseil communal qui délibère s'il admet ou non la dépense.

Décision du Collège communal des 31 mars et 7 avril 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

51.- PLAN D'INVESTISSEMENT COMMUNAL 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie - Avenue Prince Baudouin - Protocole d'accord relatif au déplacement des conduites d'eau - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Le Collège communal du 23 décembre 2016 a attribué le marché "PLAN COMMUNAL D'INVESTISSEMENT 2013-2016 - Egouttage et réfection de la voirie - Avenue Prince Baudouin" à NELLES SA, pour le montant de 1.364.694,98 € TVA comprise, travaux en partie à charge de la SPGE (égouttage) et en partie à charge de la Ville de Verviers (voirie).

Dans le cadre de ce chantier, le remplacement de la conduite d'eau est inévitable. Ces travaux sont estimés à 75.545 € hors TVA dont 20% à charge de la SPGE et 80% à charge de la SWDE.

La SPGE demande à la Ville que le déplacement de la conduite soit intégré dans le calcul de l'intervention de la Ville au travers de la souscription de parts bénéficiaires (pour rappel : 42 % du montant des travaux, payables en 20 ans, soit : (15.109 € HTVA X 42%) / 20 ans = 317,29 €.

Décision du Collège communal du 7 avril 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

52.- GESTION IMMOBILIERE - Terrain sis rue Xhavée - Occupation précaire - Convention entre la Ville et INFRABEL - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.

Convention d'occupation précaire d'une bande de terrain appartenant à INFRABEL par la Ville de Verviers d'une superficie de 1.252 m² et sise le long du parc rue Xhavée en vue de son aménagement dans le cadre du projet « FEDER 2014-2020 - Verviers, Ville conviviale ».

Redevance annuelle de 70 € pendant 20 ans.

Décision du Collège communal du 7 mai 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

- 53.- VOIRIE - Réfection extraordinaire de voiries, de trottoirs et d'espaces publics - Rues des Chapeliers et des Weines - Projet - Fixation des conditions de marché - Approbation - Avis de la Section de M. DEGEY, Echevin.**

Marché public de travaux par procédure ouverte d'un montant estimé de 272.813,74 € TVA comprise.

Allocation budgétaire extraordinaire : 421/735-60 20200041 - Financement par emprunt.

Décision du Collège communal du 7 mai 2020 : Soumettre au Conseil communal - Renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin DEGEY pour examen et avis.

M. CHEFNEUX

- 54.- CULTURE - Védia, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. en remplacement de Guillaume VOISIN.**

Suite à la démission de M. Guillaume Voisin de son poste de conseiller communal, il y a lieu de procéder à son remplacement y compris pour les mandats dérivés dont celui de membre de l'assemblée générale de l'asbl Védia - Télévesdre.

Suite aux élections d'octobre 2018, le Conseil communal en sa séance du 24 juin 2019 avait désigné les personnes suivantes pour représenter la Ville au sein de l'assemblée générale de la dite asbl : Antoine Lukoki, Mohamed-Anass Galass, Annick Maréchal, Michel Grignard, Pascale Breuer et Guillaume Voisin.

Le Collège invite le Conseil à désigner le ou la remplaçant(e) de Guillaume Voisin parmi les six représentants de la Ville au sein de l'assemblée générale de l'asbl Télévesdre.

- 55.- SMART CITIES - Développement et acquisition d'une application smart - Projet - Fixation des conditions de marché et firmes à consulter - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.**

La convention Politique des Grandes Villes 2018 prévoyait un budget de 90.000€ TVAC pour le développement et l'acquisition d'une application smart.

La Cellule Communication propose de fixer les conditions de marché et les firmes à consulter.

- 56.- DECHETS - INTRADEL - Propositions d'actions de prévention sur le thème des déchets pour le compte de notre commune en 2020 - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.**

Par courrier, daté du 27 janvier 2020, l'Intercommunale Intradél propose de mener au cours de cette année trois actions relatives à la prévention des déchets :

- 1) *Le Bock n Roll : l'emballage réutilisable pour sandwiches et tartines. Ce produit écologique remplace la boîte à tartines et permet de ne plus utiliser de papier aluminium ou d'emballage jetable (production de moins de déchet) A la rentrée scolaire 2020-2021, les Bock n Roll seront fournis aux élèves de 6ème primaire et aux élèves de 1ère secondaire des écoles situées sur le territoire communal tous réseaux confondus.*
- 2) *Le Bee Wrap : film alimentaire réutilisable en cire d'abeilles qui permet de protéger les aliments et les laisser respirer tout en empêchant l'humidité de passer. Il sert à recouvrir un récipient ou être directement apposé sur des aliments solides (à l'exception de la viande crue et du poisson cru). Cet emballage zéro déchet remplacera les vieux films plastique.*
- 3) *L'accompagnement dans la démarche Zéro Déchet*
 - *Lancement de la mission : mise en place d'un comité de pilotage, formation des élus et des techniciens, diagnostic du territoire.*
 - *Accompagnement dans l'élaboration d'un plan d'actions : travail en co-production, mise en place d'un comité de suivi.*
 - *Coordination des activités de terrain et accompagnement des acteurs engagés : fourniture de supports de communication, accompagnement méthodologique (animations de groupes de travail, de rencontres citoyennes, communication d'événements...).*

Au-delà de ces actions, d'autres projets récurrents seront à nouveau menés. Citons par exemple les collectes de vélos, jouets et livres; la présence du véhicule de prévention sur le marché; le développement de nouvelles fiches recettes, tutos, infographies pour accompagner les citoyens dans leur démarche Zéro Déchet; mise à jour de la brochure "Halte au gaspillage alimentaire" ...

Le subside ne portant plus que sur 60% du coût global de la réalisation des actions de prévention, en cas de délégation pour l'organisation de ces actions à l'intercommunale Intradél, celle-ci prendra en charge les 40% restants.

Par ailleurs, la superposition qu'une démarche Zéro Déchet aurait avec le Plan Local de Propreté et, d'autre part, l'investissement nécessaire en ressources humaines que le projet solliciterait, ne permet pas à la Ville de rentrer actuellement dans la 3ème action proposée.

En conséquence, le Collège communal vous propose, dans le cadre de l'AGW du 17 juillet 2008, relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, tel que modifié, de mandater INTRADEL (1) pour la réalisation de 2 actions (Bock n Roll et Bee Wrap) relatives à la prévention des déchets sur le territoire verviétois pour l'année 2020, et (2) pour la perception des subsides relatifs à l'organisation des actions de prévention précitées conformément à l'article 20§2 de cet arrêté.

57.- DECHETS - Collecte des déchets ménagers - Passage aux conteneurs à puce - Conteneurs collectifs enterrés et bulles à verre enterrées - Occupation et mise à disposition des sites appartenant à LOGIVESDRE - Convention à passer entre la Ville et LOGIVESDRE - Modifications suite à la réalité de terrain - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Pour rappel, et dans le cadre du dossier d'enfouissement des conteneurs collectifs enterrés (CCE) destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels, le Conseil communal du 21 octobre 2019 ratifiait la convention d'occupation à passer entre la Ville de Verviers et Logivesdre relative à la partie des parcelles de terrain propriétés de Logivesdre qui a accueillis ces conteneurs.

Étant donné la réalité de terrain apparue lors des travaux d'enfouissement, certaines contraintes techniques ont débouché sur des modifications concernant ces parcelles. Il était donc nécessaire d'intégrer ces modifications et de faire approuver les conventions modifiées afin qu'elles correspondent à la réalité.

Les sites concernés, propriétés de Logivesdre, sont situés rue Bériveau 1, rue du Moulin 11, rue du Commerce 3-5, rue Pierre Fluche 61 et rue Pierre Fluche 55-57-59. Ce dernier site est couplé avec deux bulles à verre enterrées.

Les éléments principaux de cette convention restent les mêmes, soit la mise à disposition à titre gratuit des parcelles aux fins d'installation des conteneurs; la remise en état par la Ville et Intradel après les travaux d'installation; la passation d'une convention entre la Ville et Intradel relative à l'installation la gestion et la maintenance des conteneurs; et le fait que les charges d'entretien de ces sites reviennent à la Ville.

Le Collège vous propose dès lors d'approuver la convention d'occupation modifiée à passer entre la Ville de Verviers et Logivesdre.

58.- DECHETS - Collecte des déchets ménagers - Passage aux conteneurs à puce - Conteneurs collectifs enterrés et bulles à verre enterrées - Occupation et mise à disposition des sites appartenant à LOGIVESDRE - Convention à passer entre la Ville et INTRADEL - Modifications suite à la réalité de terrain - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Pour rappel, et dans le cadre du dossier d'enfouissement des conteneurs collectifs enterrés (CCE) destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels, le Conseil communal du 21 octobre 2019 ratifiait la convention de mise à disposition des CCE à passer entre la Ville de Verviers et l'Intercommunale Intradel sur la partie des parcelles de terrain propriétés de Logivesdre concernées.

Étant donné la réalité de terrain apparue lors des travaux d'enfouissement, certaines contraintes techniques ont débouché sur des modifications concernant ces parcelles. Il était donc nécessaire d'intégrer ces modifications et de faire approuver les conventions modifiées afin qu'elles correspondent à la réalité.

Les sites concernés, propriétés de Logivesdre, sont situés rue Bériveau 1, rue du Moulin 11, rue du Commerce 3-5, rue Pierre Fluche 61 et rue Pierre Fluche 55-57-59. Ce dernier site est couplé avec deux bulles à verre enterrées.

Les éléments principaux de cette convention restent les mêmes, soit l'installation des conteneurs, la mise à disposition à Intradel à titre gratuit des conteneurs ainsi placés, la maintenance préventive et les réparations éventuelles à charge d'Intradel.

Le Collège vous propose dès lors d'approuver la convention de mise à disposition modifiée à passer entre la Ville de Verviers et l'Intercommunale Intradel.

59.- DECHETS - Collecte des déchets ménagers - Passage aux conteneurs à puce - Conteneurs collectifs enterrés - Utilisation temporaire, d'une partie de sites et parcelles appartenant à la Ville de Verviers - Convention à passer entre la Ville et INTRADEL - Modifications suite à la réalité de terrain - Approbation - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Pour rappel, et dans le cadre du dossier d'enfouissement des conteneurs collectifs enterrés (CCE) destinés à la collecte des déchets ménagers résiduels, le Conseil communal du 21 octobre 2019 ratifiait la convention de concession domaniale à passer entre la Ville de Verviers et

l'Intercommunale Intradel relative à un droit temporaire d'utiliser l'ensemble des parcelles ou parties de parcelles concernées par l'installation de CCE.

Étant donné la réalité de terrain apparue lors des travaux d'enfouissement, certaines contraintes techniques ont débouché sur des modifications concernant ces parcelles. Il était donc nécessaire d'intégrer ces modifications et de faire approuver les conventions modifiées afin qu'elles correspondent à la réalité.

Les conditions sont les mêmes que celles de la convention initiale, soit un droit temporaire d'utiliser l'ensemble des parcelles ou parties des parcelles concernées pour l'installation de CCE et ce en renonçant à son droit d'accession sur lesdites parcelles pendant toute la durée de l'autorisation domaniale.

Le Collège vous propose dès lors d'approuver la convention de concession domaniale modifiée à passer entre la Ville de Verviers et l'Intercommunale Intradel.

60.- PROPRETE PUBLIQUE - Bulles à verre enterrées - Renforcement du parc actuel en acquisition directe - Sites 2020 - Mise à disposition de l'Intercommunale Intradel aux fins de contrôle annuel et d'entretien préventif - Avenant à la convention de base de 2017 entre l'Intercommunale et la Ville - Adoption - Avis de la Section de M. CHEFNEUX, Echevin.

Pour rappel, cette convention entre Intradel et la Ville permet de mettre les bulles à verre enterrées, propriété de la Ville, à disposition d'Intradel aux fins de contrôle annuel et d'entretien préventif. Dans le cadre du plan pluriannuel d'enfouissement de bulles à verre (2017-2020), il est nécessaire d'ajouter à cette convention les 4 sites qui seront réalisés en 2020, tout comme cela a été fait en 2017, 2018 et 2019. A cette fin, l'Intercommunale a envoyé à la Ville l'avenant 4 à la convention de base. Il faut rappeler que les prix obtenus par l'Intercommunale Intradel (15.316 € tva/2 bulles) restent particulièrement avantageux pour ce type de réalisations, étant donné les quantités commandées pour l'ensemble de ses communes affiliées.

Tout comme en 2019, l'Intercommunale Intradel a ajouté un article dans l'avenant concernant les terres excavées pour lesquelles les obligations ont désormais changé (article 2). Dans le cadre de l'enfouissement de 2 bulles à verre, un excédent d'environ 90 tonnes de terre est généré. Ces terres doivent être acheminées vers un centre de regroupement agréé où elles seront stockées par commune. Sur base d'une analyse réalisée dans le respect des guides en vigueur en région wallonne, les terres seront dirigées vers la filière conforme à leur état de contamination, mais également la moins onéreuse. En l'absence de terrain agréé, les Services techniques préconisent de mandater Intradel afin qu'elle fasse appliquer elle-même les dispositions émises ci-dessus.

Le surcoût devrait être compris dans une fourchette allant de 20 et 60 € la tonne en fonction du degré de pollution. Dans l'hypothèse où les 4 sites possèdent une pollution maximale, cela engendrerait un surcoût de 21.600 € hors tva (60 € x 90T x 4). Le budget initial 2020 à l'extraordinaire prévoit une somme de 72.000 € pour ces réalisations.

Le Collège vous propose dès lors :

- 1. d'adopter l'avenant n°4 à la convention 2017, signée le 29 janvier 2018, entre l'Intercommunale Intradel et la Ville de Verviers relative à la mise à disposition de l'Intercommunale des bulles à verre enterrées appartenant à la Ville aux fins de collecte du verre, de contrôle annuel et d'entretien préventif (ajout des 4 sites de 2020 - voir avenant en annexe faisant partie intégrante de la présente délibération);*

2. de mandater Intradel afin que l'Intercommunale applique elle-même avec son prestataire de services les dispositions prévues pour l'évacuation conforme des terres excavées dans le cadre de ces chantiers;
3. de prévoir en MB 2020 ou au BI extraordinaire 2021, si cela s'indique, un montant couvrant les éventuels surcoûts liés à l'évacuation conforme des terres excavées, lorsque ces derniers seront connus et communiqués par Intradel suite aux chantiers qui seront réalisés en septembre/octobre 2020.

MME LAMBERT

61.- PROGRAMMES D'ANCRAGES COMMUNAUX 2009-2010/2012-2013/2014-2016 - Poursuite de certaines opérations - Décisions - Ratification - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

En sa séance du 17 mars dernier, le Collège communal décidait :

1. de ratifier la réception définitive (pour septembre) du chantier de rénovation de l'immeuble sis rue des Hospices 50/52 (par la "MML");
2. d'abandonner les projets de rénovation des immeubles sis :
 - rue du Tir 118 (selon vente ou cession à la SWDE)
 - rue des Raines 86;

3. de poursuivre l'opération de rénovation de l'immeuble sis rue des Souris 18.
Or, ces dispositions - si elles ont été dûment notifiées à l'Autorité compétente (et pour cause, puisque, par courrier daté du 22 janvier dernier, le Ministre du Logement, Pierre-Yves DERMAGNE invitait la Ville à se positionner, en la matière, endéans le 23 mars dernier; cela, dans un contexte où le Conseil communal de février tombait matériellement trop tôt (soit le 10 février) et celui de mars (annulé) trop tard (soit, le 30)) - relèvent de la compétence de la Haute Assemblée.

Dans cette mesure, elles lui sont soumises, pour ratification.

62.- CENTRE REGIONAL DE LA PETITE ENFANCE, A.S.B.L. - Désignation d'un représentant Ville au sein de l'Assemblée générale du C.R.P.E. en remplacement de M. Guillaume VOISIN.

Suite à la démission de M. Guillaume Voisin de son poste de Conseiller communal, actée par le Conseil communal en séance du 27 janvier 2020, il y a lieu que le Conseil Communal procède à son remplacement à l'Assemblée générale du Centre Régional de la Petite Enfance.

63.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS (MECA) - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. A.B.E.C. - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

L'A.S.B.L. A.B.E.C. a demandé son adhésion à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA).

L'association a pour but d'apporter une aide au développement et un soutien aux personnes d'origine étrangère défavorisées et démunies, en Belgique et en RDC.

64.- MAISON DE L'EGALITE DES CHANCES ET DES ASSOCIATIONS (MECA) - Demande d'adhésion comme membre de l'A.S.B.L. COSI - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

L'A.S.B.L. COSI a demandé son adhésion à la Maison de l'Egalité des Chances et des Associations (MECA).

L'association a pour objectif de favoriser l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère par le biais de services aux enfants (ateliers créatifs, aide aux devoirs, activités diverses...) et aux adultes (accompagnement social, cours d'alphabétisation et de FLE...).

65.- COOPERATION AU DEVELOPPEMENT - Projet IPAMEC en République Démocratique du Congo - Octroi d'un subside numéraire - Approbation - Avis de la Section de Mme LAMBERT, Echevine.

L'A.S.B.L. IPAMEC sollicite l'aide financière de la Ville afin d'améliorer les conditions de vie des habitants de Cibombo (RDC): assurer un accès universel et équitable à l'eau potable (achat de gourdes pour les enfants); assainir l'espace vital des enfants (création de toilettes familiales); offrir des loisirs accessibles à tous (création d'un terrain d'aventure).

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'octroi d'un subside de 5.000,00 euros à liquider en deux tranches, à savoir 2.500,00 € dès à présent et le solde sur présentation d'une ou plusieurs factures acquittées d'un montant au moins égal à la totalité du subside octroyé.

M. LOFFET

66.- PERSONNEL COMMUNAL - Prestations pour entités distinctes de la Ville - Convention de mise à disposition et évaluation du subside - A.S.B.L. "Verviers Music Festivals" - Modification - Approbation - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 30 avril 2020, a modifié la convention de mise à disposition de personnel au sein de l'A.S.B.L. « Verviers Music Festivals », dans le cadre de l'Arrêté du Gouvernement des pouvoirs spéciaux relatif à l'exercice de compétences attribuées au Conseil communal par l'article L1122-30 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation. Il propose donc au Conseil communal de confirmer cette décision.

67.- PERSONNEL TECHNIQUE - Modification du cadre organique - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Collège communal, en séance du 14 mai 2020, propose au Conseil communal de modifier le cadre du personnel technique, avec effet au 1er juin 2020.

68.- DIRECTION FINANCIERE - Compte 2019 - Arrêt provisoire - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Le Compte 2019 se clôture par un boni budgétaire ordinaire de 303.984,60 €, soit 51 044,6 € de plus que le boni présumé (252 940,00 €).

Ce boni conforme à nos prévisions provient principalement de non réalisation de dépenses de personnel et de fonctionnement, du fonds des communes en progression constante et de prélèvements sur les provisions tels que budgétés.

69.- DIRECTION FINANCIERE - 2ème pilier de pension - Règlement d'assurance-groupe, règlement relatif aux participations bénéficiaires, règlement-cadre du 2ème pilier de pension - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

En réponse à notre adhésion au marché groupé d'assurance pension Belfius Insurances S.A -Ethias, nous avons reçu:

Le courrier de demande d'approbation des règlements qui nous informe également que notre dossier sera suivi administrativement par Belfius Insurances S.A. ;

Le règlement d'assurance-groupe et le règlement relatif aux participations bénéficiaires (qui est une annexe technique du premier règlement) ;

Le règlement-cadre du 2ème pilier de pension.

Le règlement d'assurance-groupe est un accord entre l'administration et les coassureurs Belfius Insurances S.A. et Ethias qui décrit l'exécution du règlement-pension. Ce document a déjà fait l'objet d'un accord du comité de surveillance créé dans le cadre de notre assurance-groupe et composé de représentants des employeurs et des travailleurs.

Ce règlement doit être transmis au comité de concertation de base et à notre Conseil communal pour approbation.

Il n'y a pas de remarques particulières à notre niveau.

Le règlement-cadre du 2ème pilier de pension est le règlement octroyant les avantages en matière de second pilier de pension au personnel communal.

Il diffère quelque peu du règlement déjà approuvé par le Conseil communal.

En effet, contrairement à ce que nous pensions, ce règlement doit être rigoureusement identique entre les administrations adhérant à ce marché, seul le taux de contribution peut être modifié.

70.- DIRECTION FINANCIERE - Rapport annuel 2018-2019 - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

En application de l'art. L1124-40 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le directeur financier fait rapport en toute indépendance au conseil communal au moins une fois par an sur l'exécution de sa mission de remise d'avis.

71.- ENTITES CONSOLIDEES - Régie communale autonome "Synergis"- Comptes et bilan 2019 - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal d'approuver le compte 2019 de la régie communale autonome. Ce compte se solde par un résultat négatif de - 82.855 euros et présente un bilan évalué à 7.128.361 euros. La dotation communale liée aux prix est comptabilisée en 2019 à hauteur de 948.413 euros.

72.- TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Crise sanitaire du Coronavirus - Mesures de réductions fiscales durant la période de confinement - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Il est proposé au Conseil communal de confirmer les décisions du Collège communal prise en vertu des pouvoirs spéciaux, en ses séances des 31 mars et 7 avril 2020, relativement à la réduction des 5 taxes et d'une redevance annuelle à due concurrence de la période pendant laquelle le commerce ou l'établissement a été obligé de cesser ses activités en vertu d'une décision de l'Autorité fédérale. Les réductions portent sur : taxe sur les débits de boissons, taxe sur la force motrice, taxe sur le colportage, redevance sur l'occupation privative du domaine public, taxe sur l'hygiène et la salubrité publique et taxe sur les enseignes et les réclames.

73.- ANIMATION - Covid-19 - Distribution de masques de protection aux citoyens - Demande d'un crédit d'urgence - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

La Conférence d'arrondissement des Bourgmestres et du Collège provincial de Liège ont décidé d'octroyer à l'ensemble de la population, aux agents communaux, aux membres du personnel du CPAS et aux enseignants, deux masques par personne dits de " confort" afin d'anticiper le déconfinement progressif.

74.- COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE DES CIMETIERES - Composition - Désignation d'un membre suppléant représentant le Groupe Nouveau Verviers en remplacement d'un Conseiller communal démissionnaire.

Le Conseil communal, en sa séance du 27 janvier 2020, a pris acte de la démission de M. VOISIN Guillaume. Le groupe politique N.V. a proposé Mme MAGIS Christine en tant que membre suppléant, en remplacement de M. VOISIN Guillaume démissionnaire.

75.- RENOVATION URBAINE - Quartier "Prés-Javais" - Commission communale de Rénovation Urbaine (C.C.R.U.) - Composition - Modification - Désignation d'un représentant de la Ville suite à la démission d'un Conseiller communal - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine du quartier de Prés-Javais, le Conseil communal du 24 septembre 2018 adoptait le règlement de la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) dudit quartier. Le même Conseil désignait ses membres représentant la Ville de Verviers à cette CCRU de Prés-Javais. Enfin, suite aux élections communales du 14 octobre 2018 et à la mise en place du nouveau Conseil communal en date du 03 décembre 2018, le Conseil du 28 janvier 2019 désignait les nouveaux représentants de la Ville à la CCRU du quartier de Prés-Javais.

La CCRU est essentiellement un organe de coordination, de consultation et de relais avec la population du quartier. Elle a pour mission de donner son avis au Collège communal à chaque étape importante de l'opération.

Suite à la démission de M. Guillaume VOISIN, Conseiller communal et représentant de la Ville à la CCRU, intervenue au Conseil communal du 27 janvier 2020, il convient de procéder à son remplacement dans la composition de la CCRU.

Le Collège vous propose donc procéder au remplacement du représentant de la Ville, démissionnaire du Conseil communal, à la Commission Communale de Rénovation Urbaine (CCRU) du quartier de Prés-Javais.

76.- MOBILITE - Rapport du Conseiller en Mobilité - Année 2019 - Approbation - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

L'arrêté ministériel du 6 décembre 2018 allouant une subvention de 24.000 € à la Ville en vue de couvrir une partie des frais relatifs à la charge d'un Conseiller en Mobilité pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 prévoit en son article 2.2°a) :

« La Ville œuvre à la mise en œuvre de son Plan de mobilité. Dans ce cadre, via son Conseiller en Mobilité subventionné, elle rédige un rapport d'évaluation de l'état d'avancement de son P.C.M., selon le schéma convenu (quickscan), qui traite :

- des évolutions éventuelles de la fonction du CeM ou de la Cellule Mobilité dans la ville;*
- de l'état d'avancement de la mise en œuvre du P.C.M. (toutes les actions menées en matière de mobilité, qu'elles soient d'initiative locale ou régionale);*
- de l'état et de l'évolution de la mobilité locale par rapport aux objectifs définis au plan de mobilité, en se basant sur les résultats de l'évolution des indicateurs.*

Ce rapport couvre la période subventionnée et est transmis à la Direction de la Planification de la Mobilité, au plus tard dans les deux mois suivant l'échéance de l'arrêté de subvention, avec le visa du responsable politique en charge de la matière. »

En vertu du Décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales et notamment de son article 24, ce rapport est soumis à

l'approbation du Conseil communal avant transmission à la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW-DGO2).

Préalablement, le point complet a été présenté à la séance du Collège du 17 mars 2020.

77.- PLAN DE PREVENTION - Plan stratégique de Sécurité et de Prévention 2020 - Prolongation sans modification du plan 2014-2017 - Avis de la Section de M. LOFFET, Echevin.

L'AR du 3 juillet 2019 relatif à la prolongation 2020 des plans stratégiques de sécurité et de prévention 2014-2017 et l'AM du 27 décembre 2019 déterminant les modalités d'introduction, de suivi, d'évaluation et déterminant les modalités d'octroi, d'utilisation et de contrôle de l'allocation financière relatives aux plans stratégiques de sécurité et de prévention 2020 sont publiés.

Il y a donc lieu de mettre en oeuvre la procédure pour l'élaboration du PSSP 2020. A cet égard, nous souhaitons prolonger le PSSP 2014-2017 sans modification pour l'année 2020.

Le dossier complet a été présenté au Collège communal du 17 mars 2020, décision n° 1144.

M. BREUWER

78.- URBANISME - Rue Calamine - Déclassement d'un excédent de voirie communale (2019A0214-AF) - Approbation - Avis de la Section de M. BREUWER, Echevin.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite en date du 11 décembre 2019, complétée en date du 17 janvier 2020 par M. Delrez Robin relative à la construction d'un garage sur un bien sis rue Calamine à 4800 Verviers, cadastré Division 2, Section F, n°947M.

La demande de permis d'urbanisme - qui consiste en la construction d'un garage avec 8 emplacements de stationnement - implique la suppression partielle d'une voirie communale et plus précisément le déclassement d'un excédent de voirie communale.

Dans le cadre de la procédure, dans son ensemble, diverses instances ont été consultées en date du 05 février 2020, à savoir : Département Nature et Forêts, Zone de Secours-VHP, et Service Public de Wallonie-Cellule GISER. Relativement au volet « voirie », aucune remarque particulière n'a été formulée.

La demande de permis a fait l'objet d'une enquête publique conjointe relativement aux volets « voirie » et « permis d'urbanisme », réalisée du 17 février 2020 au 11 mai 2020 inclus (suspension du 18 mars au 30 avril en raison de la pandémie Covid 19) conformément à l'article 24 du décret voirie et à l'article D.IV.41 du CoDT.

L'enquête publique, dans son ensemble, a donné lieu à 3 consultations et aucune lettre de réclamation.

Le Collège communal en séance du 14 mai 2020 a décidé de soumettre le dossier " voirie" au Conseil communal du 25 mai 2020 et de le renvoyer préalablement à la section de M. l'Echevin Breuwer pour avis.

Il est proposé au Conseil communal de

- *marquer son accord sur le déclassement d'un excédent de voirie communale d'une superficie de 114m² repris sous liseré rouge conformément au plan de mesurage dressé par le géomètre-expert François Vandermeulen en date du 10 septembre 2019.*
- *verser ledit excédent de voirie dans le domaine privé de la Ville de Verviers.*

MME BELLY

79.- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - Académie des Beaux-Arts - Lettre de mission - Approbation.

Pour approbation de la lettre de mission destinée au futur directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Verviers avec communication préalable à la Section.

80.- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - Conservatoire de Verviers - Lettre de mission directeur(trice) adjoint(e) - Approbation.

Pour approbation de la lettre de mission destinée au futur directeur(trice)-adjoint(e) du Conservatoire de Verviers avec communication préalable à la Section.

81.- ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE - Conservatoire de Verviers/A.P.E.P. - Montant des cotisations et réductions accordées - Approbation.

En séance du 29 mai 2019, le Conseil communal a approuvé la Convention de partenariat entre le Conservatoire de Verviers et l'asbl APEP (convention que vous trouverez en annexe).

Aussi, en son article 1, il y est précisé que les montants des cotisations ainsi que les modalités de réductions doivent être approuvées annuellement par le Conseil communal.

A cette fin, vous trouverez, en annexe, le détail desdites cotisations et réductions

82.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Organisation - Ouverture de quatre demi-classes aux écoles de Lambermont, du Nord, de Pierre-Rapsat et du Centre le 20 janvier 2020.

Le 25 novembre 2019, le Conseil communal fixait les normes d'encadrement de l'enseignement maternel pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

C'est le décret du 13 juillet 1998 portant l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement avec les diverses modifications qui y ont apportées qui fixe les normes de base et les dates auxquelles l'encadrement peut être revu.

le comptage des élèves, qui a été effectué le vendredi 17 janvier 2020 à la dernière heure de cours, tient compte des enfants régulièrement inscrits, âgés d'au moins deux ans et demi et qui ont fréquenté l'école au moins pendant 8 demi-jours, répartis sur 8 journées de présence effective entre le 19 novembre 2019 et le 17 janvier 2020 (pour autant que leur inscription n'ait pas été retirée).

La population scolaire des écoles de Lambermont, du Nord, Pierre-Rapsat et du Centre permet l'ouverture d'une demi-classe maternelle dans chacune des écoles et ce dès le 20 janvier 2020.

Ces emplois sont subventionnés par la Communauté Française jusqu'au 30 juin 2020 (un rapport pour la désignation des institutrices vous est soumis séparément).

83.- ENSEIGNEMENT MATERNEL - Personnel - Organisation - Ouverture d'une demi-classe à l'école des Hougnes le 16 mars 2020.

Le 25 novembre 2019, le Conseil communal fixait les normes d'encadrement de l'enseignement maternel pour la période du 1er octobre 2019 au 30 septembre 2020.

C'est le décret du 13 juillet 1998 portant l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement avec diverses modifications qui y ont été apportées qui fixe les normes de base et les dates auxquelles l'encadrement peut être revu.

Le comptage des élèves, qui a été effectué le 13 mars 2020 à la dernière heure de cours, tient compte des enfants régulièrement inscrits, âgés d'au

moins deux ans et demi et qui ont fréquenté l'école au moins pendant 8 demi-jours, répartis sur 8 journées de présence effective entre le 20 janvier 2020 et le 13 mars 2020 et pour autant que leur inscription soit toujours effective le jour de l'augmentation de cadre.

La population scolaire de l'école des Hougnés permet l'ouverture d'une demi-classe maternelle et ce dès le 16 mars 2020.

Cet emploi est subventionné par la Communauté Française jusqu'au 30 juin 2020 (un rapport pour la désignation des institutrices vous est soumis séparément)

84.- BUDGET COMMUNAL 2020 - Octroi d'un subside - Patro Don Bosco - Approbation - Avis de la Section de Mme BELLY, Echevine.

Le Collège a été interpellé par le Patro Don Bosco afin de solliciter un subside pour son fonctionnement annuel.

L'échevine du département propose de verser 300€

M. LUKOKI

85.- AFFAIRES ECONOMIQUES - CréaShop-Villes - Prolongation - Avenant à la convention de partenariat - Adoption - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Par courrier entré à la Ville le 11 février dernier, Monsieur le Ministre Borsus nous informe qu'après la mise en place en 2017 du projet d'aides aux commerces Créashop, le Gouvernement wallon a, en sa séance du 12 décembre 2019, marqué son accord sur la prolongation dudit projet. Ce projet a toutefois été renommé « CréaShop-villes ».

Pour rappel, ce projet vise, à travers l'octroi de primes aux nouveaux commerçants, à accroître l'activité et à dynamiser des zones commerciales spécifiques en y encourageant la qualité des commerces et la mixité de l'offre commerciale.

L'organisation de l'appel à projet CréaShop-Villes est, pour mémoire, mis en œuvre par un Comité de pilotage régional. Ce dernier s'est réuni afin de faire le point sur les éléments à mettre en place et à adapter pour le prolongement du projet CréaShop-Villes. Ces adaptations concernent notamment la durée, la méthode de libération du subside, la convention de partenariat de 2017 ainsi que la modification du règlement (voir point ci-dessous)

Afin de pouvoir continuer à bénéficier de ce mécanisme d'aides aux nouveaux commerçants, la région wallonne nous a transmis un avenant à la convention de 2017 qu'il y a lieu de soumettre, pour adoption, au Conseil communal.

86.- AFFAIRES ECONOMIQUES - CréaShop-Villes - Règlement - Modification - Adoption - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

En complément du point relatif à la prolongation de l'appel à projets CréaShop-Villes, il y a également lieu de soumettre, pour adoption, au Conseil communal, le règlement modifié.

Pour rappel, le premier règlement Créashop, avait, en accord avec la région, été fusionné au règlement Créashop de la Ville. Le service, toujours en accord avec la région, a également procédé de cette manière pour cette deuxième version du règlement.

87.- BUDGET COMMUNAL - Verviers Ambitions, A.S.B.L. - Contrôle de l'utilisation des subsides sous forme d'argent octroyés pour l'exercice 2018 - Prise d'acte et attestation - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

L'A.S.B.L. Verviers Ambitions soumet ses comptes annuels, bilan et rapport d'activités relatifs à l'exercice 2018 au Conseil communal afin qu'il prenne acte de ceux-ci et atteste de la bonne utilisation des subsides.

Ces comptes ont été approuvés le 11 juin 2019 par l'Assemblée générale de l'A.S.B.L.

Principaux éléments comptables :

- *Recettes : 294.978 € (contre 354.587 € en 2017) ;*
- *Dépenses : 293.538 € (contre 357.710 € en 2017).*

L'exercice 2018 se clôture donc par un boni de 1.440 € (contre un mali de 3.123 € en 2017).

Au 31 décembre 2018, le bilan de l'A.S.B.L. se chiffrait à 144.549 € (contre 130.814 € en 2017).

88.- PLAN DE COHESION SOCIALE (P.C.S.) - Dépenses liées au Plan de Cohésion sociale 2020 - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Une demande de subside, à hauteur de 1000 euros, de la Plateforme hodimontoise a été adressée au PCS. Le PCS a souscrit à la charte d'adhésion de cette plateforme à la suite d'une décision du Collège communal datant du 02/03/2012.

Au moyen de ce subside, la Plateforme Hodimontoise finance l'édition semestrielle du journal de quartier et la mise sur pied de la fête annuelle qui y est organisée. Considérant l'intérêt de maintenir la poursuite de ces deux actions, le PCS souhaite octroyer le subside nécessaire à leur réalisation, qui équivaut à 1000 euros.

89.- PLAN DE COHESION SOCIALE - Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'A.S.B.L. SIMA.

Attendu que la Ville poursuit en 2020 la mise à disposition au sein de l'ASBL SIMA d'une animatrice sociale de quartier afin d'exercer ses activités d'Aide Scolaire, d'alphabétisation et d'éducation citoyenne et vu le rapport approuvé par le Collège le 29 février 2019 dans ce sens;

Suite à la démission de Monsieur Guillaume VOISIN au Conseil communal du 27 janvier 2020, il appartient au Conseil communal de désigner un nouveau membre effectif et, le cas échéant, un nouveau membre suppléant, pour représenter la Ville de Verviers, au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale de l'ASBL SIMA.

90.- PLAN DE COHESION SOCIALE - Modifications du Plan "Tableau de bord PCS 3" - Confirmation dans le cadre des pouvoirs spéciaux - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

En date du 13 février 2020, un Arrêté du Gouvernement wallon et d'un arrêté ministériel, ont prévu respectivement, une subvention complémentaire aux Pouvoirs locaux, d'une part pour la mise en œuvre du Plan de Cohésion Sociale pour l'année 2020, et d'autre part, pour soutenir des actions dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, portées par des associations, pour l'année 2020. Cela étant, des modifications majeures et mineures ont été apportées au « Tableau de bord PCS 3 ». L'ajout d'une action « Article 20 » portée par l'A.S.B.L. « La Belle Diversité » est une modification majeure du plan. La visée de l'action « RESonances » est l'élargissement des liens sociaux par l'échange de savoirs. Les modifications mineures concernent la mise en page et le développement de certains éléments (indicateurs, chiffres, plus-value) dans le plan. La mise à jour du tableau de bord, et la désignation d'une action « Article 20 » supplémentaire vous sont présentées, en vues d'être introduites accompagnées de la délibération du Conseil communal signée avant le 30 avril (dérogation accordée qui sursoit au délai du 31 mars prévu par les arrêtés d'exécution du décret du 22 novembre 2018 produits le 17 janvier 2019 – Article 13 §2)

91.- RELATIONS INTERCULTURELLES - Fresque "Dire Nous" - Convention d'occupation avec Mme MURIC et M. AGOVIC, propriétaire du mur sis rue Marie-Henriette 9 pour une période de 2 ans minimum - Avis de la Section de M. LUKOKI, Echevin.

Dans le cadre du projet des fresques « Dire nous », la Ville doit établir une convention d'occupation à titre précaire du mur envisagé pour devenir le support de la 6e fresque.

Le Collège demande au Conseil de se prononcer sur l'adoption de cette convention.

MME LA BOURGMESTRE

92.- CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS OFFICIELLES.

Le Collège vous prie de prendre connaissance des dossiers suivants :

- 0484 B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'un employé d'administration, dans le cadre du congé parental;*
- 0491 B. PLAN DE PREVENTION - Personnel - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental;*
- 0495 B. ASSURANCES - Acte des Autorités communales - Contreseing - Délégation de signature de la Directrice générale f.f. - ASSURANCES - Accusé de réception des sinistres - Autorisation de signature;*
- 0507 B. L.E.P.A. - Rapport d'activités annuel 2019;*
- 0513 A. DEVELOPPEMENT TERRITORIAL - Elaboration d'un schéma d'aménagement sur le terrain sis rue des Weines 28 - Rapport final - Approbation;*
- 0613 A. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Budget initial 2020 - Courrier du Ministre des Pouvoirs locaux;*
- 0658 A. CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE (C.P.A.S.) - Budget initial 2020 - Courrier du C.R.A.C. - Prise d'acte;*
- 0699 B. PERSONNEL COMMUNAL - Réduction d'un cinquième de la carrière professionnelle d'une agente, dans le cadre du congé parental;*
- 0856 A. BUDGET COMMUNAL 2020 - Approbation du Ministre DERMAGNE après réformation - Prise d'acte;*
- 0864 B. TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Redevance pour prêt de matériel à des organismes publics ou privés ou aux particuliers - Règlement - Exercices 2020 à 2024 - Approbation par la Tutelle;*
- 0980 A. CULTES - Eglise Saint-Joseph (Manaihan) - Compte 2019 et modifications budgétaires n° 1 - Décision du Conseil communal de Herve;*
- 1022 B. TAXES, REDEVANCES ET DROITS COMMUNAUX - Règlements-taxes et règlements-redevances approuvés par le Conseil communal du 10 février 2020 - Exercices 2020 à 2024 - Approbation par la Tutelle;*
- 1279 B. ZONE DE POLICE VESDRE - Budget 2020 - Arrêtés du Gouverneur de la Province de Liège - Prise d'acte;*
- 1421 B. AIDE A LA PROMOTION DE L'EMPLOI (A.P.E.) - Personnel - Réduction de moitié de la carrière professionnelle d'un ouvrier qualifié, dans le cadre de l'assistance médicale;*
- 1615 A. CIRCUIT DE SPA FRANCORCHAMPS, S.A. DE DROIT PUBLIC - Assemblée générale du 12 mai 2020 - Ordre du jour - Rapport de gestion - Rapport du commissaire réviseur - Comptes arrêtés au 31 décembre 2019 - Affectation du résultat - Décharge aux administrateurs et au commissaire réviseur - Renouvellement du mandat de réviseur - Approbation;*

- 1719 *B. PERSONNEL ADMINISTRATIF - Réduction d'un dixième de la carrière professionnelle d'un agent, dans le cadre du congé parental;*
- 1726 *B. CAISSE COMMUNALE - Procès-verbal de vérification au 31 décembre 2019 - Prise d'acte.*